

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance du conseil de la municipalité de la Paroisse Saint-Damase, Comté Matapédia, tenue au sous-sol du bureau municipal le lundi 5 octobre 2015 à dix-neuf heures trente (19 h 30), à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, mesdames et monsieur, Marjolaine Dubé D'Astous, Chantal Gendron, Johanne Caron et Mario Gendron tous conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Martin Carrier, absent
Mélanie Bélanger prend place à 20 h 21

Ouverture de la séance
Résolution 164-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.
Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 165-15

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de la conseillère Chantal Gendron, appuyé de la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 166-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal du 8 septembre 2015 soit approuvé et signé.
Adoptée

Algonquin Power
Travaux réalisés sur les routes municipales
Résolution 167-15

Attendu que la municipalité a adopté à la séance ordinaire du 8 septembre 2015, la résolution N° 153-15 concernant les travaux exécutés sur les routes municipales par le promoteur Algonquin Power;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité demande une garantie de responsabilité pour une durée de deux (2) ans à compter du 8 septembre 2015 pour tous les travaux exécutés sur les chemins municipaux tels que mentionnés dans la résolution N° 153-15.
Adoptée

Période réservée à l'assistance

Aucune question ni demande d'informations

Appui à la demande de Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. auprès de la CPTAQ
Résolution 168-15

Considérant que Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation d'un chemin d'accès pour se rendre à la gravière de Baie-des-Sables;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé sur les lots 4 695 333 et 4 695 334 du cadastre du Québec;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que l'octroi d'une autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles de ce secteur de la municipalité;

Considérant que le projet d'un chemin d'accès est conforme au règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité recommande à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc..

Adoptée

Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Projet N° 2015-091

Octroi de contrat

Résolution 169-15

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public le 11 septembre 2015 sur le site SEAO;

Considérant que la municipalité de Saint-Damase a reçu le 28 septembre 2015 trois soumissions conformes pour le projet de réaménagement et rénovation des bureaux municipaux;

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
Gides April inc.	103 000.00 \$
9163-4188 Québec inc. Construction Réjean Madore.	134 321.84 \$
L'Avant-Garde Construction	159 000.00 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme, tel que vérifié par le Groupe Architecture MB inc. s'avère être « Gides April inc. » pour la somme de 103 000 \$, taxes applicables incluses;

Considérant que les travaux sont subventionnés par le Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Damase accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence « Gides April inc. » pour la somme de 103 000,00 \$, taxes applicables incluses;

Que la municipalité de Saint-Damase autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat qui liera la Municipalité et l'entrepreneur général.

Adoptée

Dérogation mineure N° DPDRL150045

Madame Gisèle D'Astous, 6 rue Lavoie

Résolution 170-15

Considérant que le demandeur désire obtenir l'autorisation de conserver le bâtiment accessoire à son emplacement actuel malgré que celui-ci ne respecte pas la marge de recul latéral prescrite au règlement de zonage #216;

Considérant que selon le règlement de zonage de la municipalité, un bâtiment accessoire doit respecter une distance de 1.2 m de la limite latérale. Le bâtiment accessoire existant est localisé à ± 0.96 m de la limite latérale donc un empiètement de ± 0.24 m dans la marge de recul de 1.2 m;

Considérant que le comité d'urbanisme et de développement recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication dans un journal comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la dérogation mineure N° DPDL150045 de madame Gisèle D'Astous.

Adoptée

Entente d'entretien préventif pour alarme incendie
Usine de traitement des eaux
Résolution 171-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte l'entente d'entretien préventif pour l'alarme incendie préparée par Chubb Edwards. Cette entente est d'une durée d'un an pour la somme de 361.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

Offre de services
Englobe Corp
Résolution 172-15

Considérant que le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation N/Réf : 7.3-7000-15-01 pour l'évaluation de la condition de chaussée;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue à la MRC de la Matapédia;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité accepte la soumission d'Englobe Corp pour la somme de 1 172,50 \$ plus les taxes applicables. Ce mandat consiste à l'évaluation de la condition de la chaussée sur 1.675 km de route, et ce, dans le cadre du programme de plans d'intervention du MAMOT.

Adoptée

Programmation révisée
Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)
Résolution 173-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

Achat de Walkie talkie
Résolution 174-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité achète des Walkie Talkie Midland Nautico Marine Radio TM3 pour la station de pompage.

Adoptée

Soumission pour la construction d'un petit toit au-dessus
de la porte d'entrée du garage municipal
Résolution 175-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité demande à un entrepreneur un prix pour la construction d'un petit toit au-dessus de la porte d'entrée du garage municipal.

Adoptée

Modification du calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil municipal

Résolution 176-15

Attendu que le Conseil municipal a adopté le calendrier 2015 des séances ordinaires par la résolution 259-14;

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit qu'en cours d'année le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle déjà prévue au calendrier;

Attendu que le conseil doit, avant la séance concernée, adopter une résolution qui fera l'objet d'un avis public de la même manière que le calendrier a été établi (art. 148 C.M.).

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement de modifier la résolution 259-14 portant sur les séances ordinaires afin de remplacer la date de la séance ordinaire prévue le lundi 2 novembre 2015 par celle du lundi 9 novembre 2015, et que ce changement fasse l'objet d'un avis public sur le jour et l'heure de la séance.

Adoptée

Demande de commandite pour un vin d'honneur

Spectacle Paul Daraïche

Résolution 177-15

Considérant la demande du comité de financement de la restauration de l'église pour un vin d'honneur à l'occasion du spectacle de Paul Daraïche prévu le jeudi 15 octobre 2015 à l'église;

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte cette demande.

Adoptée

Mélanie Bélanger prend place à 20 h 21.

Opérateur d'équipements municipaux

Résolution 178-15

Deux offres d'emploi ont été déposées à la séance du conseil comme opérateur d'équipements municipaux, il s'agit de messieurs Laurent Michaud et Janick Bérubé.

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron que la municipalité embauche, monsieur Laurent Michaud comme opérateur d'équipements municipaux. La date, la durée de l'emploi et le salaire seront fixés à une prochaine séance.

Mme Johanne Caron ne participe pas à la discussion et la décision pour l'embauche.

Adoptée

Rechargement de gravier rang 9 Est

Résolution 179-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité mandate Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. pour procéder au rechargement de gravier dans le rang 9 est.

Adoptée

Déneigement Route du Chômage

Résolution 180-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité procède au déneigement de la Route du Chômage sur une longueur de ± 3.5 kilomètres pour la saison hivernale 2016;

Adoptée

Achat d'une toile sur le camion sterling

Résolution 181-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité achète une toile pour installer sur le camion sterling en remplacement de la toile usagée.

Adoptée

Vente du camion usagé Inter 186 et de la souffleuse Blanchette usagée
Résolution 182-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité mette en vente le camion usagé inter 186 et la souffleuse Blanchette usagée séparément dans le journal Bric à Brac.

Adoptée

Don pour le Comité des naissances
Résolution 183-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 100 \$ par enfant au Comité des naissances pour les bébés nés entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015.

Adoptée

Préparation d'un goûter pour la journée municipale
Résolution 184-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité demande à Alimentation St-Damase de préparer des plateaux de sandwiches, fromages et raisins pour la journée municipale qui se tiendra le dimanche 15 novembre. Les frais pour la préparation, l'achat du vin et les autres produits seront assumés par la municipalité.

Adoptée

Nommer un responsable pour le programme À pied, à vélo, ville active
Résolution 185-15

Considérant que la municipalité a adopté la résolution N° 06-14 le 7 septembre 2014 confirmant son adhésion au programme à pied, à vélo, ville active;

Considérant que ce programme vise à créer des environnements sécuritaires afin de favoriser la marche et la pratique du vélo pour l'ensemble des citoyens;

Considérant que la municipalité doit identifier un responsable pour ce programme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement de nommer Johanne Caron, conseillère.

Adoptée

Projet Mise en valeur d'Hydro Québec
Résolution 186-15

Attendu que la municipalité a adhéré au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec par la résolution 119-15;

Attendu que la municipalité s'est engagée à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles;

Attendu que la municipalité doit soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité désire soumettre à Hydro-Québec le projet suivant :

- Installation de luminaires compatibles DEL dans le parc municipal et de la Fabrique.

Adoptée

Collecte des matières résiduelles
Résolution 187-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité demande à la MRC de La Matapédia d'apporter une modification au calendrier de la collecte des matières résiduelles et d'en informer la Conciergerie d'Amqui. La municipalité demande l'augmentation de collectes :

- ▶ Une collecte de matières organiques en septembre
- ▶ Une collecte d'ordures en septembre
- ▶ Une collecte d'ordures en décembre
- ▶ Une collecte d'ordures en janvier

Adoptée

Comptes à payer
Résolution 188-15

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financière	20 915	Assurance collective	474.18 \$
Bureau de la Publicité	172 393	avis de mutation	12.00 \$
MRC de la Matapédia	15 386	dépôt du rôle 2016	761.01 \$
Médias Transcontinental	KM013123	Avis public dérogation mineure	98.31 \$
TOTAL			1 345.50 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Atel. L. Desrosiers	34 686	panneaux arrêt (4)	224.29 \$
Pétroles BSL	20 717 701	diesel	1 010.30 \$
Ministre des Finances	97 266	quote-part SQ	11 151.00 \$
Entreprises Yvon D'Astous	4440	creusage de fossé rang 8	1 816.61 \$
Entreprises Yvon D'Astous	4447	creusage rang 8 et 9 Est	1 276.22 \$
Alimentation St-Damase	200 218	essence tondeuse	10.01 \$
Alimentation St-Damase	200 407	essence camion	100.05 \$
Alimentation St-Damase	202 716	essence tondeuse	15.00 \$
Matériaux G. Ouellet	97 925	épinette, rubans	52.10 \$
Wilfrid Ouellet	324 777	ruban électrique	5.47 \$
MRC de La Matapédia	15 427	quote-part premiers répondants	590.09 \$
TOTAL			16 251.14 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Centre du Camion J.L.	fc80715	barre de serrage	110.28 \$
Centre du Camion Denis	WE97775	crédit fan clutch	(639.75 \$)
Centre du Camion Denis	WE98705	réparer air climatisé	1 387.56 \$
Centre du Camion Denis	EE30594	crédit sur main-d'œuvre	(246.63 \$)
Lwson Products	542 210	huile, peinture, aerosol,étane	774.67 \$
Wilfrid Ouellet	324 020	fil, lumière, feux, grote	364.71 \$
Wilfrid Ouellet	324 582	fil pour lumière	18.29 \$
Wilfrid Ouellet	324 821	antigel, lave-vitre	54.94 \$
Wilfrid Ouellet	324 585	fil pour lumière	18.29 \$
Lamarre Gaz	256 054	tablier de soudeur	51.68 \$
Lamarre Gaz	256 202	tip pour chalumeaux	58.64 \$
René Turcotte	974 942	tourné PTO	44.26 \$
TOTAL			1 996.94 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
ChemAction	52 346	réservoir plastique 100 litres	121.87 \$
Réal Huot	5 283 557	boite service, vanne,tige acier	280.05 \$
Matériaux G. Ouellet	98 376	livraison sel	45.99 \$
Matériaux G. Ouellet	98 282	sel adoucisseur	2 665.58 \$
Laboratoire BSL	56 920	analyse de l'eau	351.64 \$

AquaSeaultions	2015-060	filtres 5 microns (20)	505.89 \$
		TOTAL	3 971.02 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie D'Amqui inc.	122 216	Collecte matières résiduelles	1 720.62 \$
		TOTAL	1 720.62 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
		TOTAL	
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Entr. Havey & Fils	5471	remplacer ballast et lampe salle	290.22 \$
Dickner Inc	31 008 403	savon à main, plancher, cire	233.78 \$
Const. R. St-Laurent	510	réparation toiture salle	1 747.62 \$
Alimentation St-Damase	197 536	lumière, protège élément	10.30 \$
Alimentation St-Damase	197 553	crédit lumière	(3.90 \$)
		TOTAL	2 278.02 \$
ACHAT BIENS-TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Groupe Architecture MB	877	hon. Prof. Plan et devis, appel d'offres	3 046.84 \$
Les Pavages des Monts	4735	pavage princip. et Centenaire	41 105.36 \$
		TOTAL	44 152.20 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			27 563.24 \$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT			44 152.20 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			71 715.44 \$

FOURNISSEUR	MONTANT	DÉTAILS	
SALAIRE BRUT	2 800.00 \$	Colette D'Astous	
	435.09 \$	Rollande Ouellet	
Hydro-Québec	281.35 \$	électricité	
Télus	59.58 \$	cellulaire	
Télus	490.74 \$	téléphone édifices municip.	
Caisse Populaire	975.54 \$	remise fédérale	
TOTAL	5 042.30 \$		

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Groupe Architecture MB inc.
Facture 000877
Résolution 189-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture 000877 au montant de 3 046.84 \$ taxes incluses au Groupe Architecture MB inc.. Cette facture représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et l'appel d'offres public pour le projet de réaménagement et rénovation des bureaux municipaux. Cette dépense sera affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Les Pavages des Monts
Facture 4735
Résolution 190-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture 4735 au montant de 41 105.36 \$ taxes incluses à Les Pavages des Monts pour travaux de pavage et correctifs sur l'avenue

Principale et l'avenue du Centenaire. Cette dépense sera affectée au seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Commandite Halloween
Service incendie MRC de La Matapédia
Résolution 191-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 50 \$ à la MRC de La Matapédia comme commandite pour la fête de l'Halloween.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 192-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron de clore la séance à 22 h 38.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire